



N° 9494

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le directeur départemental

Messieurs les Présidents,

Conformément à nos engagements, un audit a été réalisé récemment sur l'organisation, le management, les risques psycho-sociaux et le temps de travail associé au régime indemnitaire.

Fort des préconisations qui en découlent et dont j'ai bien pris acte, je mesure parfaitement le chemin qui reste à parcourir.

Jusqu'à ce jour, j'ai mis toutes mes compétences, mon énergie et ma volonté au service de la construction des « fondations » de notre SDIS conformément à la feuille de route de nos autorités, et cette première mission est aujourd'hui quasiment remplie.

J'ai compris désormais que c'est tous ensemble que nous allons devoir construire le reste de l'édifice.

Aucune structure, aucune construction se voulant résistante et durable ne peut se concevoir sans l'utilisation de ciment. Ce ciment, c'est le facteur humain qui a parfois été minimisé tellement l'ampleur et la difficulté de la tâche nous ont absorbé pendant ces deux dernières années.

Afin d'éviter des excès qui seraient préjudiciables à tous, il est incontournable que la direction du SDIS et les partenaires sociaux arrêtent dès que possible une liste exhaustive des tâches à accomplir, qui sera largement dictée par les préconisations de l'audit.

C'est pourquoi, je vous convie à **une réunion le lundi 04 juin 2012 à 14h00** à la direction départementale des services d'incendie et de secours, afin de définir ensemble le plan d'actions et de mise en œuvre des préconisations formulées par le cabinet d'audit, prenant en compte également, si vous le souhaitez, les points pré validés par notre pré accord du 6 mars dernier.

Je vous prie d'agréer, messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous tous,

Colonel Christophe RISDORFER

**Messieurs les Présidents
de l'Intersyndicale
du SDIS de l'Hérault**